

## Annexe : Lettre de mission



La Ministre déléguée

Paris, le 2 mars 2023

Monsieur le Président,

Les difficultés actuelles que rencontrent nos concitoyens pour accéder aux soins témoignent de l'importance d'une réflexion prospective sur le nombre de professionnels de santé à même de répondre aux besoins de la population dans les années à venir.

L'adéquation entre ressources humaines et réponse aux besoins de santé ne peut s'organiser que dans une approche de long terme compte tenu du temps nécessaire pour former les professionnels. Or, au-delà des travaux très riches, notamment de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), nous avons besoin aujourd'hui d'outils permettant d'anticiper les futurs services à rendre à la population et de les traduire en besoins de ressources humaines en santé, quantitatifs (nombre de professionnels) et qualitatifs (compétences, délégation de tâches, modes d'exercice). Aussi bien en France qu'à l'international, l'exercice est rendu complexe par l'évolution des prises en charge, la technicité croissante des soins et les évolutions sociétales.

Dans votre *Rapport d'étape sur l'évolution des dispositifs de régulation du système de santé* de 2020, vous indiquez qu'il était utile d'appréhender cette complexité par grande pathologie ou segment de soins. Vous donnez l'exemple du cancer et des travaux Evolpec d'Unicancer.

Cette approche me semble particulièrement intéressante pour définir une nouvelle méthode prospective centrée sur les besoins des patients et non plus sur l'offre, permettant de mieux piloter les politiques de santé, à plusieurs niveaux :

- au niveau des domaines (pathologies ou segments de soins) faisant l'objet de cet exercice, anticiper les services à rendre et les moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs de santé permettra de mieux définir la trajectoire d'organisation des soins et de mobilisation des ressources humaines. L'échelle territoriale adaptée et les lieux de concertation seront également interrogés ;
- au niveau agrégé, ces travaux par domaines nourriront la réflexion qualitative sur l'évolution des missions des différents professionnels, pour permettre de la souplesse dans l'organisation, tout en garantissant la qualité et la sécurité des soins ;

- au niveau agrégé, toujours, mais cette fois dans une approche quantitative, ces travaux contribueront à éclairer comment prendre en compte, dans les modèles macro de projection des ressources humaines en santé, les impacts des nouveaux services à rendre à la population et des évolutions à venir en matière d'organisation des soins et de la prise en charge. En particulier, les impacts de la délégation de tâches ou le transfert d'activité entre professionnels, la place accrue de la prévention dans le parcours de santé ou encore le nouveau rapport à l'exercice professionnel seront à étudier.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier une mission sur cette thématique permettant de proposer une méthode de travail et de préciser les conditions de faisabilité d'une telle approche prospective en matière de démographie des professionnels de santé. Vous travaillerez en étroite collaboration avec la DREES et l'ONDPS, notamment dans le cadre de la lettre de mission qui lui a été adressée par le Ministre des Solidarités et de la Santé du 1<sup>er</sup> décembre 2021 relative aux perspectives démographiques des professions paramédicales. Vous mobiliserez les recommandations de bonne pratique de la Haute autorité de santé, les travaux de la Caisse nationale d'assurance maladie, de l'Agence technique d'information sur l'hospitalisation, de l'Agence de l'innovation en santé, des directions du Ministère de la santé et de la prévention et de son Secrétariat général, des Agences régionales de santé, ainsi que l'expertise des professionnels et des patients. Vous vous appuierez sur les exemples étrangers.

Cette mission devra notamment déterminer les domaines pour lesquels cet exercice de prospective est pertinent : domaines importants pour les politiques de santé (du fait de leur poids dans la morbidité, de leur poids dans les dépenses et les ressources humaines, ...) et pour lesquels cet exercice est techniquement faisable. Cette mission devra par ailleurs évaluer les moyens, l'organisation et les données nécessaires pour mener à bien ces exercices, y compris le renforcement, que vous recommandiez dans votre rapport de 2021, de la veille sur les évolutions épidémiologiques, sociologiques (attentes de la population et des professionnels), technologiques, thérapeutiques et organisationnelles.

Je souhaite que vous puissiez me remettre vos conclusions d'ici fin juin 2023. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des membres du HCAAM et vous remercie par avance de l'attention que vous apporterez à la mise en œuvre de cette mission.



Agnès FIRMIN LE BODO

Pierre-Jean LANCRY  
Président du HCAAM  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris